

# RENFORTS A PÔLE EMPLOI

Le SNU Pôle emploi, après consultation interne, a décidé de signer l'avenant temporaire à la CCN permettant dans cette période toute particulière le recrutement de :

**500 à 700 CDI en  
octobre/novembre 2020**

(ces CDI correspondent à une augmentation pérenne des effectifs de Pôle emploi)



Face à la crise qui s'annonce et l'augmentation de la charge de travail pour l'ensemble des agent-e-s de Pôle emploi, il paraît nécessaire pour la Direction d'augmenter de façon temporaire le taux d'embauche des CDD fixé actuellement à 4% dans la CCN afin de pouvoir recruter les renforts accordés par les tutelles.

Il est à noter que cet avenant pendra fin au 31 décembre 2022 et ne pourra être inscrit de façon pérenne dans la CCN qui retrouvera son taux de 4%, plafond maximal d'emplois des CDD.

**Pour le SNU Pôle emploi, les embauches directement en CDI doivent rester la règle des recrutements à Pôle emploi.**

Les 500 à 700 postes prévus en CDI sont nettement insuffisants au regard des charges de travail et ce indépendamment de la crise qui s'annonce. Depuis des années, le SNU réclame des moyens supplémentaires et rencontre le ministère du travail et les députés.

**Fidèle à son refus de la précarité**, le SNU Pôle emploi utilisera tous les moyens à sa disposition (pression sur les DR et la DG, commission de suivi, CSE, CSEC et Représentants de Proximité, presse) afin que les collègues en CDD voient leur contrat transformé en CDI.